

# Enquête publique

**Enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AE 477A et AE 250 situées entre la RD 5 à l'Est, l'impasse Buffon au Sud, la rue Buffon à l'Ouest**

Madame la Maire d'Orly a prescrit, par arrêté n° A-URB-2024/358 du 19 septembre 2024, l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AE 250 et AE 477A situées entre la RD5 à l'Est, l'impasse Buffon au Sud, la rue Buffon à l'Ouest.

Celle-ci se tiendra du **lundi 07 octobre 2024 au mardi 22 octobre 2024**.

À cet effet, Madame la Maire a désigné, en qualité de commissaire-enquêtrice, Madame Brigitte Bourdoncle.

**Le dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire-enquêtrice seront déposés au Centre administratif d'Orly, pendant 15 jours consécutifs, aux jours et heures d'habituels d'ouverture :**

***Centre administratif d'Orly***

*Direction de l'urbanisme et de l'habitat*

*7 avenue Adrien Raynal à Orly*

- Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30 (fermeture le jeudi matin)

**Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé au Centre administratif d'Orly ou les adresser directement à la commissaire-enquêtrice par écrit :**

***Madame la commissaire-enquêtrice***

***Enquête publique préalable au déclassement du domaine communal des parcelles cadastrées AE 477A et AE 250***

*Centre administratif d'Orly*

*Direction de l'urbanisme et de l'habitat*

*7 avenue Adrien Raynal*

*94 310 - Orly*

**La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public au Centre administratif municipal pour recevoir les observations et propositions écrites et orales :**

- **mardi 08 octobre 2024, de 9h30 à 12h30**, au Centre administratif municipal, en salle Campi, située au 3ème étage,
- **lundi 21 octobre 2024, de 14h30 à 17h30**, au Centre administratif municipal, en salle Campi, située au 3ème étage,

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Ville d'Orly dès la publication du présent avis. De même, les observations du public déposées dans le registre d'enquête seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront déposés au Centre administratif d'Orly (Direction de l'urbanisme et de l'habitat) pour y être tenues à la disposition du public pendant un an après sa remise.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal se prononcera sur l'approbation du déclassement.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction de l'urbanisme et de l'habitat de la Ville d'Orly, au 01 48 90 22 16 et à [urbanisme@mairie-orly.fr](mailto:urbanisme@mairie-orly.fr) (<mailto:urbanisme@mairie-orly.fr>)